

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE  
VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE

# Énergie



**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON  
AGIT POUR ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE  
& L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE À HORIZON 2050**

Fin 2023 Chantal EYMEOD, Présidente de la Communauté de communes de Serre-Ponçon a souhaité engager le territoire dans une démarche de planification énergétique en réalisant un schéma directeur des énergies.

L'objectif est d'avoir une vision claire des actions à mettre en œuvre pour d'abord, réduire les consommations, puis produire davantage d'énergies renouvelables localement.

# AGIR SUR L'ÉNERGIE, POURQUOI ?

## RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE C'EST AUSSI :

### Réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES) :

- › **62%** des consommations d'énergie du territoire proviennent d'énergies fossiles (produits pétroliers, gaz naturel)
- › Le territoire émet **1,56 fois** plus de gaz à effet de serre qu'il n'en stocke\*

\*Les forêts du territoire permettent de stocker chaque année 69 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, c'est 34 allers-retours Paris-New York en avion.

### Réduire la facture énergétique du territoire :

- › En 2021 les importations d'énergie représentent une balance commerciale négative de près de 50 M€, soit **environ 11 %** du PIB local<sup>(1)</sup>
- › **25%** des consommations couvertes par la production locale renouvelable.

### Améliorer le pouvoir d'achat et le confort des habitants :

- › Au total, **24%** de la population du territoire est concernée par la précarité énergétique (que ce soit du au logement, au transport ou les deux)<sup>(2)</sup>.

#### La précarité énergétique c'est quoi ?

On considère en France que l'on est en situation de précarité énergétique lorsque l'on dépense plus de 8% de ses revenus dans le chauffage de son logement. Un ménage qui consacre 10 % de ses dépenses à ses déplacements est en situation de précarité énergétique lié au transport.

(1) La facture énergétique du territoire a été estimée via l'outil « FacETe » sur la base des consommations et productions d'énergies en 2021 (base CIGALE version 11.1) et des prix de l'énergie en 2021 publiés par le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du Ministère de la Transition Ecologique.

(2) d'après l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) , données 2020.

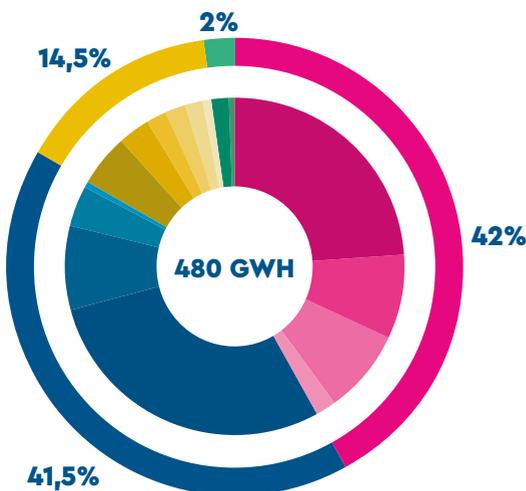


# DIAGNOSTIC

## L'ÉTAT ACTUEL DES CONSOMMATIONS DU TERRITOIRE

**Le territoire consomme chaque année 480 Gigawatt-heure (GWh).**

C'est l'équivalent énergétique de 283 200 barils de pétrole. C'est aussi l'équivalent de 8h de la consommation électrique française. En comparaison le barrage de Serre-Ponçon produit annuellement environ 700 GWh. La majorité des consommations proviennent des déplacements (41%) et des logements (36%).



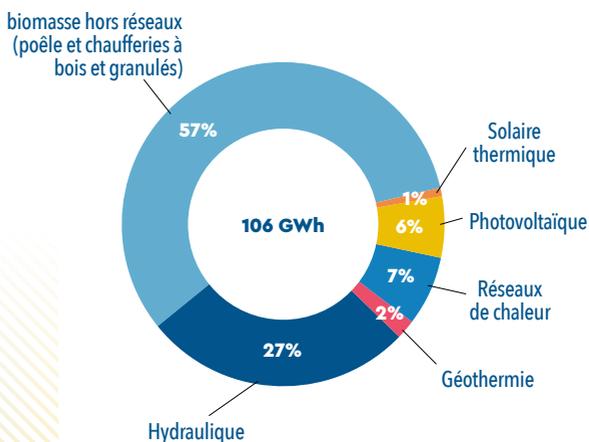
■ Résidentiel ■ Transport ■ Économie ■ Services publics

### RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DU TERRITOIRE

- 24% Maisons résidences principales
- 8% Appartements résidences principales
- 8% Résidences secondaires
- 2% Logements sociaux
- 29% Voitures particulières
- 8% Véhicules utilitaires légers
- 4% Poids lourds
- 0,5% Ferroviaire
- 5% Résidences locatives
- 3% Hôtellerie restauration
- 2% Industries
- 2% Agriculture
- 1,5% Stations de montagne
- 1% Commerces
- 1,5% Bâtiments publics
- 0,5% Éclairage

## L'ÉTAT ACTUEL DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DU TERRITOIRE (HORS BARRAGE DE SERRE-PONÇON)

La majorité de la production d'énergies renouvelables du territoire provient de la biomasse (bois ou granulés hors réseaux de chaleur) et de la micro-hydraulique (turbines sur les cours d'eau).



### RÉPARTITION DE LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE EN 2021 PAR FILIÈRE D'APRÈS L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL ATMO SUD ORECA CIGALE Y11.1

# LES ACTIONS RÉALISÉES

La Communauté de communes de Serre-Ponçon a lancé toute une série d'actions depuis 10 ans, en faveur de la transition énergétique.

**2014**

Engagement dans la démarche TEPos « Territoire à Énergie Positive », premier territoire de la Région Sud et mise en œuvre d'un Schéma de Développement « Territoire à Énergie Positive ».

**2017**

Valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie pour la rénovation de l'éclairage public sur le territoire.  
Plus de 70% d'économies d'énergie sur les communes concernées.

**2020**

Signature d'un contrat d'objectif territorial avec l'ADEME, et engagement du territoire à progresser sur les labels Climat Air Énergie et Économie Circulaire.

**2022**

Planification de la mobilité à horizon 2034 pour réduire l'usage de la voiture individuelle sur le territoire.

Réalisation d'une vingtaine d'audits énergétiques communaux et intercommunaux pour réduire la consommation du patrimoine public.

**2015**

Signature du programme ministériel Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte

**2019**

Obtention de 1 étoile au label régional « une Cop d'avance »

**2021**

Labellisation 1 étoile de la Communauté de communes de Serre-Ponçon sur le label climat air énergie et économie circulaire de l'ADEME. Obtention de 2 étoiles au label régional « une Cop d'avance ».

**2023**

Sélection de 20 sites (bâtiments ou parcs de stationnement prioritaires communaux et intercommunaux à équiper en panneaux photovoltaïques).



# LE SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES : 1 AN POUR CO-CONSTRUIRE UNE FEUILLE DE ROUTE

## ZOOM sur la concertation citoyenne

Le schéma directeur des énergies a été réalisé en co-construction avec les partenaires (associations, entreprises, acteurs publics etc.) et citoyens (ateliers présentiels et participation en ligne).

Le résultat de la concertation est visible sur *la plateforme PURPOZ* : →



En complément des ateliers de co-construction, une démarche de sensibilisation et de mobilisation par la culture portant le nom « Horizon 2050 » a permis de mobiliser plus de 1000 personnes autour de ce projet.

### SEPTEMBRE 2024

Lancement du schéma directeur des énergies avec une pièce de théâtre + enquête sur le mode de vie des habitants et citoyens

### JANVIER 2024

Diffusion du diagnostic énergétique du territoire à la suite d'une pièce de théâtre

### AVRIL 2024

Atelier 2 : Spécification des actions

### JUIN-JUILLET 2024

Vote en ligne ouvert à toutes et tous pour prioriser les actions

### AUTOMNE 2024

Échanges avec les acteurs locaux et validation des objectifs à horizon 2023 et 2050



### NOVEMBRE 2024

Soirée débat ÉNERGIE MIX pour mieux comprendre les différents scénarios énergétiques nationaux

### MARS 2024

Atelier 1 : Identification des leviers d'action

### MAI 2024

Atelier 3 : Consolidation du programme d'action

### AOÛT 2024

Exposition « Voyages en utopies » pour sensibiliser sur la démarche (vulgarisation du diagnostic) et les conséquences du changement climatique

### AVRIL 2025

Validation par délibération du conseil communautaire des objectifs et de la feuille de route

## Comment pourra-t-on s'assurer que les actions sont bien réalisées et les objectifs atteints ?

La Communauté de communes assure le pilotage technique de ce plan d'action. Un premier bilan des actions et de leurs impacts sera fait en 2028, puis tous les 3 ans. Les trajectoires et objectifs chiffrés, pourront être révisés en parallèle pour s'adapter aux évolutions réglementaires et à la dynamique en cours sur le territoire.

# LES OBJECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

## VISER LOIN POUR MIEUX ANTICIPER :

LES OBJECTIFS SONT FIXÉS À HORIZON 2030 ET 2050, ET PERMETTENT D'ÉCHELONNER LES ACTIONS.

### Neutralité carbone à horizon 2050

La neutralité carbone c'est l'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre d'un territoire et leur stockage (principalement par les forêts). On parle ici des émissions directes du territoire (par exemple, les déplacements réalisés en dehors du territoire ou l'énergie utilisée pour produire des biens manufacturés ailleurs, même s'ils sont achetés sur le territoire, ne sont pas pris en compte).

Cela signifie une réduction des émissions de gaz à effet de serre de **23%** d'ici 2030 (par rapport à 2015), et de **45%** d'ici 2050.

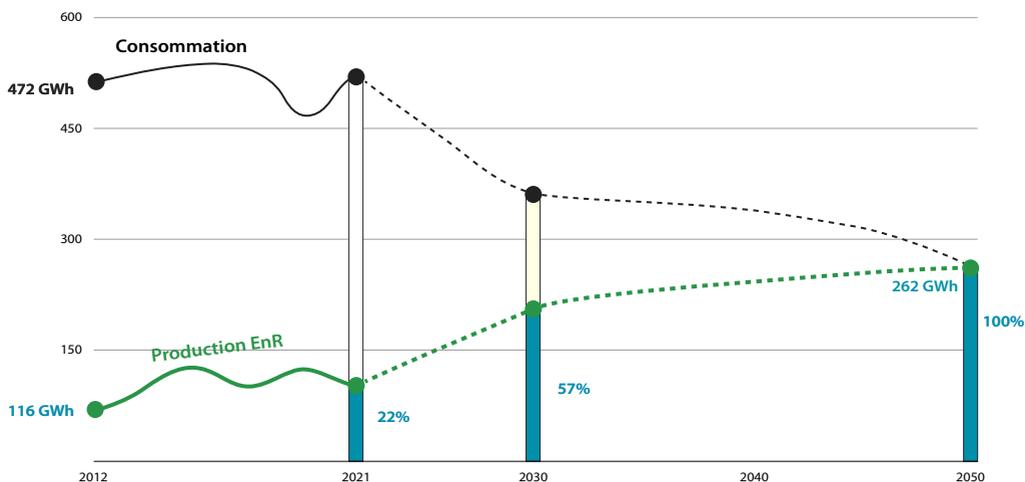
### Équilibrer consommation et production d'énergie

En 2050, à l'année, le territoire devra produire la même quantité d'énergie que ce qu'il consommera, soit 261 GWh.

Cela signifie réduire de 29% les consommations d'énergie d'ici 2030 (par rapport à 2015) et de 45% d'ici 2050.

### Améliorer la qualité de l'air

En parallèle ces mesures permettront d'améliorer la qualité de l'air en réduisant les flux de transport et en réduisant l'usage de la voiture (réduction des oxydes d'azote) via la mise en place de système de chauffage plus performant (réduction des particules fines).



## ET CONCRÈTEMENT CELA SE TRADUIT PAR ...

### Réduire les consommations des logements

- › **Rénover** près de **40%** du parc de logements (dont 100% des logements construits avant 1975 et en priorité ceux des ménages modestes et très modestes en résidence permanente). Cela représente près de **7000 logements** (dont 700 à horizon 2030). Dont 90% de résidences principales
- › **Sensibiliser** au moins **30%** des ménages à la sobriété énergétique pour éviter l'effet rebond (objectif de 8% en 2030)

### Réduire l'usage de la voiture

- › Passer de **93%** de trajets touristiques réalisés en voiture à **moins de 78%** hors flux de transit
- › Passer de **80%** de trajets réalisés en voiture individuelle pour les trajets domicile-travail à **moins de 60%**

### Accompagner les entreprises à réduire leurs consommations

- › Accompagner les 72 entreprises ayant des locaux de plus de 1000m<sup>2</sup> à réduire de **60%** leurs consommations (objectif de réduction de 40% à horizon 2030)
- › Accompagner les autres entreprises (notamment les hôtels restaurants) à s'engager dans une démarche de réduction des consommations.

### C'est quoi l'effet rebond ?

L'effet de rebond peut, par exemple, prendre la forme d'une augmentation des quantités d'énergie consommées si les ménages disposant d'une isolation ou d'un chauffage plus performants se chauffent davantage.

### Doubler la production d'énergies renouvelables

- › Multiplier par **6** la production d'énergie solaire (et par 5 d'ici 2030) principalement sur les parcs de stationnement et les toitures de plus de 50m<sup>2</sup>.
- › **Doubler** la production des réseaux de chaleur bois (objectif +50% à horizon 2030)

**AGIR SUR LA RÉDUCTION  
DES CONSOMMATIONS ET LA  
PRODUCTION D'ÉNERGIES  
RENOUVELABLES LOCALES  
POURRAIT GÉNÉRER AU MOINS  
103 EMPLOIS<sup>(1)</sup> LOCAUX À  
TEMPS PLEIN EN PLUS PAR AN,  
PENDANT 25 ANS.**

(1) Estimé grâce à l'outil TETE (Transition Ecologique Territoires et Emplois) de l'ADEME.

# LA FEUILLE DE ROUTE

DE LA STRATÉGIE À L'ACTION :  
DES AMBITIONS À LA HAUTEUR  
DES ENJEUX.

La feuille de route du schéma directeur des énergies se décline en 6 thématiques.

## 1 Changement des comportements liés aux transports

- › Développer les services et infrastructures pour permettre les déplacements du quotidien en transports en commun et mobilités douces
- › Agir sur l'offre touristique
- › Penser et organiser la « démobilité »
- › Promouvoir les alternatives à la voiture individuelle en sensibilisant les usagers
- › Accompagner le report modal vers le train

## 2 Massification de la rénovation énergétique des logements

- › Fluidifier les process - sensibiliser et accompagner les particuliers et copropriétés
- › Renforcer l'offre de professionnels de la rénovation et structurer la filière
- › Réduire les coûts de rénovation pour les ménages
- › Impliquer les bailleurs et résidents secondaires dans la démarche de rénovation du parc
- › Sortir des énergies fossiles d'ici 2030

## 3 Sobriété énergétique, dimensionnelle et structurelle

- › Sensibiliser et accompagner à la sobriété énergétique
- › Réduire la part des résidences secondaires, optimiser leur occupation
- › Anticiper la hausse des températures et favoriser le confort d'été pour éviter la mal-adaptation
- › Limiter l'impact de la construction neuve
- › Favoriser la cohabitation et le partage des espaces mutualisables

## 4 Rénovation du parc tertiaire

- › Accélérer la rénovation des bâtiments publics
- › Accompagner le tertiaire privé vers l'efficacité énergétique

## 5 Décarbonation du transport routier

- › Accompagner les gestionnaires de flottes du territoire à la décarbonation
- › Favoriser l'implantation de stations multi-énergies
- › Décarboner les flottes publiques

## 6 Développement des Énergies Renouvelables (EnR)

- › Développer le potentiel solaire photovoltaïque et thermique (en priorité sur les grandes et moyennes toitures) +50m<sup>2</sup>
- › Faciliter la production d'énergies renouvelables via les documents d'urbanisme
- › Veiller à l'équilibre du mix de production en développant les autres EnR (turbinage de l'eau potable, récupération de chaleur fatale, géothermie, méthanisation)
- › Créer une ou plusieurs boucle(s) locale(s) d'autoconsommation collective



# QUELQUES EXEMPLES

## Accompagner les ménages dans leur projet de rénovation

Face aux problématiques de logement rencontrées sur son territoire et à l'enjeu de rénovation du parc immobilier existant, la Communauté de communes de Serre-Ponçon s'est engagée en 2025 et jusqu'en 2029 dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU), en intégrant un volet renouvellement urbain sur les centre-bourgs de Chorges et Embrun. Cette opération est l'aboutissement de plusieurs études et diagnostics préalables de l'habitat sur le territoire et permettra de répondre aux besoins actuels du logement permanent :



**REMISE SUR LE MARCHÉ DES BÂTIMENTS VACANTS**



**AMÉLIORATIONS DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DE LOGEMENTS**



**ADAPTATION DES LOGEMENTS À LA PERTE D'AUTONOMIE**



**RÉNOVATION DES LOGEMENTS TRÈS DÉGRADÉS**

### LE PLUS :

Des aides financières additionnelles pour réaliser vos travaux !  
Les aides apportées par l'Agence Nationale de l'Habitat via France Renov sont bonifiées avec des aides complémentaires des communes, de la Région et du Département grâce à un partenariat établi entre tous les acteurs.

### › CONTACT & RDV :

04 92 51 53 34  
contact.hautsalpes@soliha.fr

## Un parcours clé en main pour faciliter les rénovations ambitieuses :



J'ai un **projet de travaux**, je prends **RDV** auprès de **SOLIHA**, je vérifie mon éligibilité



**Le technicien SOLIHA visite mon logement**, réalise les diagnostics techniques (audit énergétique, diagnostic adaptation, grille de dégradation...)



Je demande les **devis** correspondants au scénario de travaux retenu



**SOLIHA** m'accompagne pour déposer mon **dossier complet** auprès des financeurs



Je réalise mes **travaux** (il est prudent d'attendre l'accord des subventions)



**SOLIHA** dépose mes demandes de **versement des aides réservées**, après la visite de contrôle

### ZOOM SUR LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

#### Où ?

Les 17 communes de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

#### Pour qui ?

Pour les propriétaires \* d'un logement de plus de 15 ans occupé à titre de résidence principale, situé sur la Communauté de communes de Serre-Ponçon.

*\*Sous-condition de ressources pour les propriétaires occupants*

# QUELQUES EXEMPLES

## REDUIRE L'USAGE DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

Depuis 2023 les premières actions du plan de mobilité de la Communauté de communes, co-construit avec les citoyennes et citoyens, ont été lancées :

- › Le doublement de l'offre sur la navette d'Embrun
- › La création de plus de 5km des voies vertes supplémentaires
- › Le lancement d'un challenge mobilité interemployeurs
- › L'uniformisation et l'amélioration de la visibilité de l'offre



### PREMIER BILAN DES ACTIONS DE MOBILITÉ :

Dans un objectif de transparence de l'action publique, le premier bilan après 3 ans aura lieu en 2026 et permettra de rendre compte des actions réalisées et de leurs impacts.

TOUTES LES  
INFORMATIONS  
POUR SE DÉPLACER  
AUTREMENT SUR LE  
TERRITOIRE SONT  
DISPONIBLES SUR  
LE SITE VAÏ :



## ADAPTER LES DOCUMENTS D'URBANISME

### LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT) C'EST QUOI ?

Le SCOT est un document de planification qui portera la stratégie d'aménagement et de développement du territoire à 20 ans. Finalisé en 2026 il sera un cadre de référence à l'échelle de l'intercommunalité, pour mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques d'aménagement du territoire : mobilité, développement économique, développement résidentiel, transition écologique...

Les plans locaux d'urbanisme devront être révisés en 2028, pour intégrer les recommandations et prescriptions du SCOT.

Le document en cours d'élaboration prévoit de donner une priorité forte à la réhabilitation énergétique des bâtiments vétustes à horizon 2035 mais aussi de poser des objectifs ambitieux en matière de construction neuve : bioclimatisme, résilience face aux risques, performances énergétiques... Il s'agira également de mettre en place des règles incitatives, afin de faciliter le développement des énergies renouvelables sur les bâtiments anciens et dans les futures constructions, dans le respect de l'environnement et du cadre paysager.



# QUELQUES EXEMPLES

## PRODUIRE PLUS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES LOCALES ET À COÛT MAÎTRISÉ

### LE SOLAIRE

En 2023, la Communauté de communes a lancé une étude (réalisée par ENERCOOP) pour étudier 180 sites (bâtiments et parcs de stationnement) communaux et intercommunaux, afin de faire ressortir les plus pertinents, pour y installer à court terme des toitures photovoltaïques.

Les premiers sites identifiés sont les suivants :

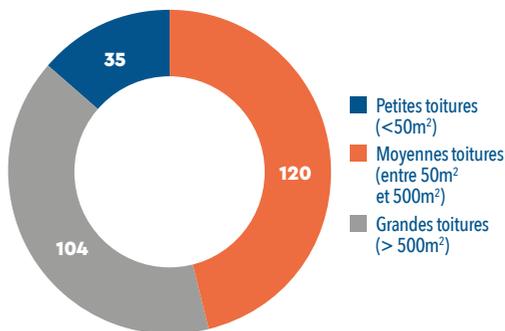
- › Salle des fêtes d'Embrun
- › Ecole Pasteur d'Embrun
- › Boulodrome d'Embrun
- › Gymnase d'Embrun
- › Dojo et salle omnisport de Chorges
- › Ateliers des services techniques de Chorges
- › Parking Champ Lacas aux Orres
- › Centre aquatique Aqua Viva
- › Mairie de Prunières

### Biodiversité et énergies renouvelables

Afin de limiter l'impact sur la biodiversité et les ressources naturelles, il est préférable d'équiper des sites déjà artificialisés comme les grandes toitures ou les parkings. Le schéma directeur des énergies ne prévoit pas d'implantation de panneaux solaires au sol, en zone naturelle ou agricole.

### POTENTIEL DE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE SUR LES TOITS DU TERRITOIRE (GWh)

d'après le diagnostic du schéma directeur des énergies (données 2021)



### D'où provient le bois des chaufferies ?

Le bois utilisé par les chaufferies est récupéré dans les forêts voisines. Il est ensuite acheminé à la plateforme intercommunale de Pralong où il est séché et décheté, puis il est vendu aux communes qui le mobilisent dans leurs chaufferies. Cela permet de garantir un approvisionnement de qualité et à un prix maîtrisé.



### LES RÉSEAUX DE CHALEUR

Le schéma d'extension du réseau de Chaleur d'Embrun toujours en cours de déploiement, indique que ce réseau va quasiment doubler sa production d'ici 2035 en raccordant notamment le centre hospitalier d'Embrun et le pôle culturel de l'Archevêché. 2024 a marqué le lancement du nouveau réseau de chaleur de Baratier. D'autres réseaux de chaleur sont à l'étude à Chorges, à Savines-le Lac et aux Orres.

**RETROUVEZ TOUTES LES  
INFORMATIONS RELATIVES  
À LA POLITIQUE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE SERRE-PONÇON ICI :**



**CALCULEZ  
VOTRE EMPREINTE  
CARBONE ICI**



**› CONTACT CLIMAT-AIR-ENERGIE À LA CCSP :**

Aurélie CHARTON - 07.63.88.10.45  
ecotransition@ccserreponcon.com